

## Élections législatives

Sans majorité parlementaire, la nécessité de trouver des compromis soutenus par les Français et prenant en compte toutes les entreprises

Page 2

## Pouvoir d'achat

L'U2P soutient globalement les projets de textes en faveur de la protection du pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des travailleurs indépendants

Page 2

## Dialogue social

ANI Paritarisme : 7 organisations s'engagent pour la modernisation du paritarisme !

Page 3

## U2P

Brèves et Agenda

Page 4

Twitter : @U2P\_france

Facebook : U2PFrance

Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## Poursuivre la dynamique de l'apprentissage en sécurisant son financement

C'est un fait : France compétences, qui a en charge le financement de l'apprentissage, se trouve dans une situation financière périlleuse qui nécessite de réagir.

Pour autant, l'U2P tient à alerter les parties prenantes sur les risques très importants qu'il y aurait à supporter, si l'on se trompait de remède. En l'occurrence, France Compétences semble suivre une fausse bonne piste en prévoyant, sur la base d'informations peu fiables et contestables, de réduire dans certains cas fortement les montants accordés aux organismes de formation pour former un apprenti, les fameux coûts-contrats.

Comme le prévoit la loi, ceux-ci ont initialement été définis par les branches professionnelles. Leur révision à la baisse remettrait en cause le rôle accordé aux branches professionnelles et risquerait d'assécher rapidement en compétences de nombreuses professions qui souffrent déjà de pénuries de main d'œuvre, telles que les métiers de l'alimentation (bouchers, charcutiers, poissonniers, boulangers, pâtisseries, cuisiniers...), les coiffeurs, prothésistes dentaires, fleuristes, électriciens, menuisiers agenceurs, tailleurs de pierre, géomètres, préparateurs en pharmacie, assistants en comptabilité...

N'organisons pas l'affaiblissement de filières professionnelles qui depuis toujours ont recours à l'apprentissage, au point que les entreprises de proximité forment aujourd'hui la moitié des apprentis du pays.



Kzenon / Adobe Stock

Pour réaliser des économies, l'U2P invite plutôt à concentrer les aides sur les entreprises de moins de 250 salariés, au sein desquelles les chefs de petite entreprise forment souvent eux-mêmes leurs apprentis.

Le projet de France compétences d'abaisser les coûts contrats serait contraire à cinq années de politique gouvernementale et laisserait se développer les dérives dépensières de certaines grandes écoles en matière d'apprentissage, dérives récemment pointées du doigt par la Cour des Comptes.

Ainsi, l'U2P considère que la solution pour sécuriser le financement de l'apprentissage ne doit pas consister à faire des économies sur l'outil même de formation (enseignants, équipements techniques, bâtiments...). En revanche cinq solutions devraient être privilégiées :

- exclure du champ des aides à l'apprentissage les entreprises de plus de 250 salariés,
- faire en sorte que les sec-

teurs qui aujourd'hui embauchent des apprentis mais ne contribuent pas à l'apprentissage, participent à son financement,

- accepter que l'État contribue aussi à ce dispositif de formation initiale au même titre qu'il co-finance les formations sous statut scolaire, d'autant plus que l'augmentation du nombre d'apprentis s'est traduite par une baisse des effectifs dans les lycées et dans l'enseignement supérieur,
- réduire les coûts contrats pour les établissements publics bénéficiant déjà de financements de l'État,
- revoir la méthode de détermination des coûts contrats en prenant mieux en compte les politiques sectorielles dans les arbitrages de France compétences.

C'est à ces conditions que l'apprentissage pourra donner sa pleine mesure comme filière d'excellence préparant les compétences de demain. ●

## Sans majorité parlementaire, la nécessité de trouver des compromis soutenus par la grande majorité des Français et prenant en compte toutes les catégories d'entreprise

Par leurs votes, les Français ont manifesté la volonté de ne pas donner une majorité absolue au Président de la République qu'ils ont élu le 24 avril dernier.

Si cette situation est inédite, elle ne doit pas pour autant empêcher d'engager les réformes nécessaires au pays.

### Réformes

L'U2P souhaite que la France continue à prendre le chemin de la croissance économique, en soutenant dans un premier temps l'activité des entreprises en particulier des plus petites, ainsi que le pouvoir d'achat des Français. De même, l'U2P appelle à engager les réformes qui permettront de préserver la qualité de notre système de protection sociale, sans alourdir les prélèvements ni reporter la charge financière sur les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs,



l'U2P invite toutes les parties prenantes à prendre leurs responsabilités en agissant dans la clarté et en plaçant

l'intérêt général avant l'intérêt partisan.

La nécessité d'établir des diagnostics communs et de trou-

ver des compromis est renforcée par l'absence de majorité parlementaire nette. Il faut transformer cet état de fait en atout.

### Concertation

Pour cela l'U2P préconise de mettre en place une concertation régulière, notamment entre le gouvernement, les organisations syndicales de salariés et patronales, et les représentants des groupes parlementaires et des élus locaux, comme cela est prévu dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR).

L'U2P prendra naturellement toute sa part à l'élaboration de ces compromis, dans un esprit constructif. ●

## L'U2P soutient globalement les projets de textes en faveur de la protection du pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des travailleurs indépendants

L'U2P a pris connaissance des projets de dispositions législatives soumises à l'examen des organismes de sécurité sociale visant à protéger le pouvoir d'achat des Français les plus exposés à l'inflation d'une part, et à lutter contre la hausse des prix des carburants d'autre part.

L'U2P émettra des réserves visant à vérifier que ces nouvelles dépenses seront supportables pour les finances publiques par ailleurs mises à mal par la crise sanitaire. Mais l'U2P a voté en faveur de ces textes à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle et dans les caisses nationales de Sécurité sociale.

### Inflation

En effet, l'U2P estime que la montée de l'inflation et la flam-

L'U2P estime que la montée de l'inflation et la flambée des prix des carburants ne doivent pas conduire à un appauvrissement des Français les plus modestes.

bée des prix des carburants ne doivent pas conduire à un appauvrissement des Français les plus modestes qui de surcroît serait synonyme de

baisse de la consommation et de ralentissement de l'activité économique. La revalorisation de 4% par anticipation au 1<sup>er</sup> juillet des prestations sociales, pensions de retraite et minima sociaux, sera de nature à réduire l'effet de la hausse des prix sans alimenter pour autant une spirale inflationniste.

### Cotisations sociales

L'U2P accueille avec satisfaction la mesure de baisse des cotisations sociales des travailleurs indépendants an-

noncée par le Président de la République, qui vise à accroître de 550 euros par an le pouvoir d'achat des indépendants ayant un revenu équivalent au SMIC, qu'ils soient artisans, commerçants, professionnels libéraux ou agriculteurs. Comme l'U2P l'avait demandé, la réduction des cotisations s'appliquera de manière dégressive aux revenus supérieurs au SMIC (à l'instar des réductions Fillon), évitant ainsi les effets de seuil.

Suite p. 3 >>

>> Suite de la p. 2

### Prime de pouvoir d'achat

De la même façon l'U2P reste favorable à la prime de pouvoir d'achat instaurée en décembre 2018 dans la mesure où elle permet aux entreprises qui le peuvent d'abonder les

revenus des salariés sans subir aucun prélèvement social ou fiscal. La pérennisation de cette prime, le triplement du plafond exonéré (jusqu'à 6 000 euros) et la possibilité de la verser de manière fractionnée, constituent des éléments positifs.

L'U2P est favorable au versement d'un chèque alimentaire si les partenaires sociaux sont associés à sa préparation, et s'il encourage une consommation de qualité et de proximité.

### Intéressement

La disposition tendant à simplifier le recours à l'intéressement dans les petites entreprises, notamment en ouvrant la possibilité d'une décision unilatérale de l'employeur, va également dans le bon sens même si la complexité se cache bien souvent derrière une volonté de simplification.

Enfin, la possibilité d'une prise en charge plus large des frais



Foto: RAW / Adobe Stock

de carburants des salariés pour leurs trajets domicile-travail ne peut qu'être saluée.

### Chèque alimentaire

S'agissant du versement d'un chèque alimentaire, qui ne figure pas dans les deux projets

de loi, l'U2P y est a priori favorable mais demande que les partenaires sociaux soient associés à sa préparation et souhaite qu'à terme il y ait un fléchage des aides vers une consommation de qualité et de proximité. ●

## ANI Paritarisme : 7 organisations s'engagent pour la modernisation du paritarisme !

La négociation sur la modernisation du paritarisme débutée en janvier 2022 s'est conclue par la signature des organisations syndicales (la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, FO) et des organisations patronales (Medef, CPME, U2P) d'un Accord National Interprofessionnel.

Alors que le monde du travail connaît des transformations majeures, les organisations signataires ont souhaité porter une vision lucide sur les fonctionnements actuels du paritarisme et définir ensemble des voies d'amélioration.

### Démocratie sociale

Par cet accord les organisations signataires réaffirment collectivement leur volonté d'une démocratie sociale forte, régulatrice, porteuse de droits sociaux et de propositions, à sa juste place.

Cette ambition se décline en 3 objectifs. Tout d'abord, instaurer un dialogue social en continu avec la définition d'un agenda économique et social paritaire. Ensuite, clarifier et améliorer l'articulation des rôles respectifs des partenaires sociaux, des pouvoirs publics et du Parlement. Enfin, faire progresser le paritarisme de

gestion en améliorant et complétant les règles de fonctionnement, de transparence et de gestion.

### Accompagnement

Ainsi par cet accord, les organisations signataires s'engagent — au sein des organismes paritaires interprofessionnels — à faciliter l'information et l'accompagnement des salariés et entreprises sur les droits construits par les partenaires sociaux en matière notamment de retraites complémentaires, de droits à l'assurance chômage, d'accompagnement des cadres ou encore de formation professionnelle.

### Transparence

Elles s'engagent également à renforcer les règles de transparence et de bonne gestion ainsi qu'à l'exemplarité en étant garantes de l'instauration de la parité dans les conseils



Les organisations signataires engagées dans cet ANI réaffirment leur ambition d'une démocratie sociale porteuse de progrès, de performance sociale et économique, et de respect de l'environnement.

d'administration et de l'accompagnement des compétences des administrateurs et administratrices.

### Responsabilité

Dans un contexte actuel marqué par de nombreuses incertitudes et inquiétudes sociales et économiques, les organisa-

tions signataires engagées dans cet ANI réaffirment leur ambition d'une démocratie sociale porteuse de progrès, de performance sociale et économique, et de respect de l'environnement. Cela implique des adaptations auxquelles — en responsabilité — ces organisations sont prêtes. ●



# Les Brèves

**GNR : les taux réduits maintenus jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.** À la suite d'un échange vendredi 17 Juin avec le cabinet de la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a confirmé qu'il allait proposer dans la prochaine loi de finances rectificative la prolongation des taux réduits pour le GNR au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit un report d'un an alors que l'échéance était initialement fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il a en outre été convenu d'examiner à nouveau les conditions de ce report dans le courant de l'année 2023. L'U2P s'était mobilisée avec la CNATP (artisanat des travaux publics et du paysage, membre de l'U2P) pour obtenir ce report. Le GNR est essentiel pour de nombreuses entreprises de proximité compte tenu du coût du carburant dans leur activité. Sa suspension menace de générer des distorsions de concurrence avec d'autres professionnels, en particulier les agriculteurs.

**L'amortissement fiscal des clientèles libérales officialisé.** Les clientèles libérales seront bel et bien éligibles au dispositif d'amortissement fiscal instauré par la dernière loi de finances en faveur des fonds commerciaux acquis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2025. Confirmant les assurances données à l'UNAPL par le ministre des PME, le Bulletin officiel des impôts en date du 8 juin dernier a en

effet officialisé cette éligibilité. Ainsi, les professionnels libéraux acquérant une clientèle libérale au cours de la période concernée seront autorisés à déduire chaque année de leurs résultats imposables un amortissement égal à un dixième de son prix d'acquisition.

**Yaël Braun-Pivet élue présidente de l'Assemblée nationale.** Députée de la 5<sup>e</sup> circonscription des Yvelines du groupe Renaissance (ex-LREM), Yaël Braun-Pivet a été élue à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 juin 2022, avec 242 voix. Les différents groupes politiques ont par ailleurs procédé à l'élection de leur président : Aurore Bergé (Renaissance), Jean-Paul Mattéi (Modem), Laurent Marcangeli (Horizons), Olivier Marleix (LR-UDI), Marine Le Pen (RN), Boris Vallaud (Socialiste), André Chassaigne (Communiste), Julien Bayou et Cyrielle Chatelain (Écologiste), et Mathilde Panot (LFI).

**L'U2P fait son entrée à l'AGS.** Le Conseil d'administration de l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) réuni le 23 juin 2022, a voté à l'unanimité la création de 2 sièges supplémentaires au conseil, 1 siège au bureau et 1 siège à la commission de contrôle pour l'U2P. L'AGS, un fonds de solidarité interentreprises alimenté par une cotisation patronale, a pour principale mission d'accompagner les entreprises dans les procédures collectives en avançant les fonds nécessaires au paiement des créances salariales. ●

# L'Agenda

## 27 juin

Réunion du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises, et Nicolas Mohr, Directeur général, sur le comité d'action sur les approvisionnements et les conditions de paiement.

## 30 juin

Participation du Président de l'U2P à l'événement des 80 ans du CCCA-BTP.

## 4 juillet

Participation du Président de l'U2P à l'Assemblée générale de l'U2P Normandie.

## 6 juillet

Réunion du Conseil National de l'U2P.

## 7 juillet

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P aux vœux d'été de la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P).

## 8 juillet

Participation du Président de l'U2P à la cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'ordre national du Mérite à Gérard Bobier.

## 12 juillet

Rencontre entre les bureaux de l'U2P et de CMA France sur le programme de la mandature 2021-2026 de CMA France.

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Première ministre, Élisabeth Borne.

## Sur les réseaux sociaux

Le saviez-vous ? 31 % des apprentis formés dans une entreprise de proximité sont des femmes.

L'U2P et ses 120 organisations membres poursuivent leur combat pour #mixité #parité #QVT #CPRIA.

@U2P\_FRANCE — TWITTER — 24 JUIN 2022



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1<sup>er</sup> juillet 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage